

Éoliennes : refus, négociations, désillusions

Quatre élus du sud de l'Yonne témoignent

Etivey, le 20 avril 2021 : Le sud du département de l'Yonne est devenu un terrain de chasse de prédilection pour la construction de parcs éoliens. Sur les terres de Buffon et de Vauban, de gigantesques éoliennes saturent les paysages. Entre déclassement du patrimoine visuel, impact écologique, conséquences économiques sur leur territoire, quatre élus témoignent.

Un effet de saturation et de déclassement du patrimoine visuel

Dans un carré de 60 kms par 60 kms près de 250 éoliennes sont construites ou en projet (cf. carte) L'effet de saturation visuelle, mais aussi le gigantisme des projets suscitent l'inquiétude des habitants. Certaines éoliennes pourraient culminer à 241m de hauteur, plus haut que la tour Montparnasse ! Et cela, tout près de l'Abbaye de Fontenay, du site d'Alésia, du Château d'Ancy le Franc, des Forges de Buffon, de Vézelay. « Le paysage n'est pas la préoccupation première des services de l'Etat, la vue des éoliennes depuis les monuments historiques ne semble pas les déranger » se désole Bruno Charmet, maire d'Annoux (89012). « C'est une non-prise en compte de la richesse patrimoniale », explique Gilles Sackepey, maire de la commune d'Etivey (89310). « Les offices du tourisme dépensent beaucoup d'argent pour faire venir les touristes et, a contrario, on détruit le paysage. À Etivey, si les projets aboutissent, on aura une saturation visuelle à 360° ! » (Alors qu'elle ne devrait normalement pas dépasser les 160°)

De négociations en désillusions environnementales

Pour les maires qui ont déjà franchi le cap, le constat est amer. Philippe Lardin, maire de Pasilly (89290) est agriculteur en conversion bio, il raconte : « Quand la commune a accepté d'installer des éoliennes sur son territoire, elle souhaitait participer à la transition écologique. » Or au pied des éoliennes, on trouve des milans noirs, des faucons crécerelles, des alouettes, des martinets, des roitelets et des chauves-souris. « Nous avons un des parcs qui tue le plus en proportion du nombre d'éoliennes installées. 14 % des milans noirs tués par des éoliennes chaque année en France le sont dans ce parc ! Je ne pensais pas que ce serait aussi important. » Et de rappeler l'importance des oiseaux et des chauves-souris dans l'équilibre du biotope. Si c'était à refaire ? C'est un non catégorique ! « C'est trop dommageable. »

Dans le futur projet des Hauts de l'Armançon, sur 18 éoliennes prévues, 17 le sont en forêt, culminant à 241 mètres, compensée par des engagements imprécis des porteurs de projet. Gilles

Sackepey s'étonne du paradoxe de ces forêts que l'on abime alors qu'elles ont été pour beaucoup subventionnées par l'Union européenne et par l'Etat. Ou celui des parcs éoliens parfois arrêtés pendant plusieurs mois pour protéger la présence des cigognes noires, qui sont des oiseaux extrêmement sensibles aux projets éoliens, et qui pose la question de la rentabilité des éoliennes. « Sans compter le problème de notre ressource en eau » poursuit le maire d'Etivey. Car les éoliennes plongent à 30 m sous terre, parfois jusqu'aux nappes phréatiques, impactant l'approvisionnement et la qualité de la source qui alimente les communes.

Du côté de Perrigny-Sur-Armançon (89 296), l'ancien maire Éric Coquille explique qu'ils sont allés de négociations en désillusion d'un point de vue environnemental avec le porteur du projet. « On nous avait vendu un projet écologiquement emblématique. Pendant les années d'études, notre idée était qu'il devait faire partie prenante d'un projet territorial de transition écologique, climatique, énergétique. » Mais, très vite, le nouveau directeur général de l'entreprise ramène les considérations environnementales aux seules mesures compensatoires. « Son projet était strictement éolien et pas un projet de territoire. »

Conséquence économique : une baisse d'attractivité du territoire

Les retombées économiques pour les communes ne sont pas négligeables, dans un sens comme dans l'autre. Bruno Charmet a refusé l'installation du parc éolien sur sa commune, aujourd'hui encerclée par les éoliennes. « Plus on sature le paysage d'éoliennes, plus on fait baisser l'attractivité de la commune, plus on perd des habitants. En 5½ ans, on a perdu plus de 15% des habitants sur la communauté de communes dont je dépends, or chaque habitant représente une dépense sur le territoire estimée entre 12 000 et 15 000 € par adulte. L'impact sur le local se chiffre en millions. Et par répercussion, le budget des communes baisse puisque les dotations sont établies au prorata du nombre d'habitants. » Gilles Sackepey ironise : « Avant, quand une personne souhaitait s'installer sur la commune, elle nous demandait s'il y avait internet ou l'assainissement, aujourd'hui, on nous demande s'il va y avoir des éoliennes. Avoir de l'argent immédiat en commune pour refaire les routes, ça n'aura plus aucun sens quand il n'y aura plus personne dans nos communes ! »

Une lueur d'espoir, la mobilisation s'organise : des citoyens font entendre leur voix, des associations se créent, des maires manifestent leur opposition. « C'est la commune qui a la maîtrise foncière de ses terrains. » insiste le maire d'Annoux. L'Etat est attentif aux mobilisations des habitants et des associations qui permettent de stopper certains projets, avec l'appui d'enquêtes environnementales, car l'expertise montre souvent que le projet n'est pas réalisable.

Retrouvez les vidéos des maires sur www.apfa89.org

A propos de l'APFA

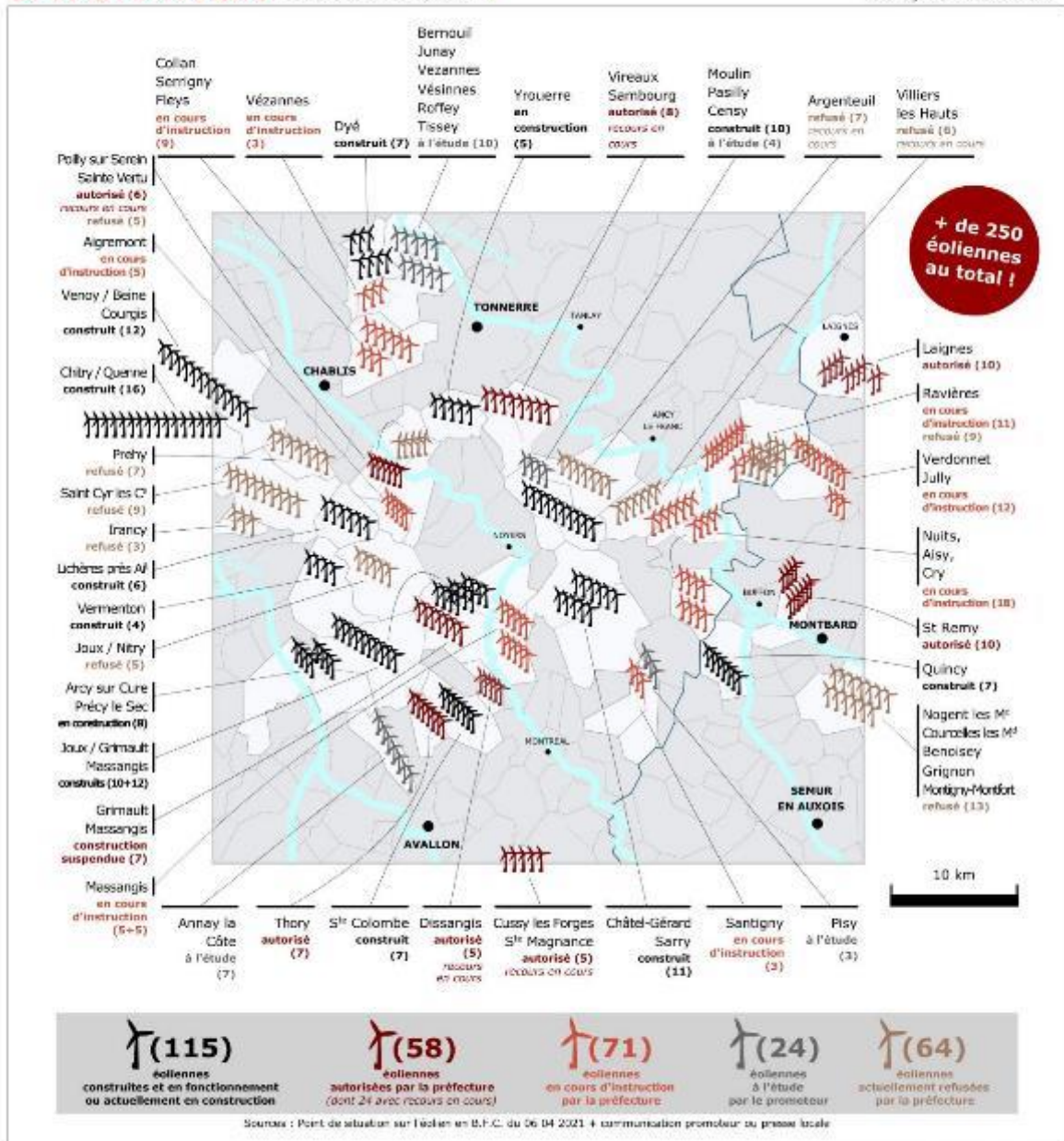
L'Association Paysages et Forêts de l'Armançon (APFA) s'est donnée pour mission de préserver l'environnement, notamment la flore et la faune, les paysages, le patrimoine culturel, le cadre de vie, la santé et la sécurité des habitants contre toutes les atteintes qui pourraient lui être portées, notamment par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leurs sont liés, sur le territoire de l'Armançon.

Contact presse :

NICOLAS Jean-Yves (Président de l'APFA) – jyfnicolas@gmail.com - 06 29 83 11 66

SATURATION éoliennes !

mise à jour du 15 avril 2021



↑(115)

éoliennes construites et en fonctionnement ou actuellement en construction

↑(58)

éoliennes autorisées par la préfecture (dont 24 avec recours en cours)

↑(71)

éoliennes en cours d'instruction par la préfecture

↑(24)

éoliennes à l'étude par le promoteur

↑(64)

éoliennes actuellement refusées par la préfecture

Source : Point de situation sur l'éolien en B.P.C. du 06/04/2021 + communication promoteur ou presse locale